

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 6 novembre 2024

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le Syndicat mixte ouvert « Seine et Yvelines Voirie »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3312-1,

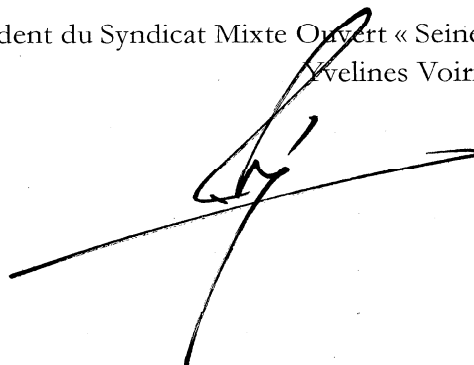
Après avoir pris connaissance de la communication écrite de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Ouvert 'Seine et Yvelines Voirie' relative aux orientations budgétaires du Syndicat pour l'exercice 2025 ;

Sa commission finances entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) relatif à l'exercice 2025 au budget principal et au budget annexe du Syndicat mixte ouvert.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert « Seine et Yvelines Voirie »



RECUEIL DES VOTES
2024-SMOSYV-7
Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Président de séance : Monsieur FROMANTIN

1/ Délégués présents : 6
Richard DELPIERRE, Patrick STEFANINI, Pauline WINCOUR-LEFERRE,
Jean-Christophe FROMANTIN, Daniel COURTES, Denis DATCHARRY

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés : 3
Marain HERCKAERT (pouvoir à Richard DELPIERRE), Thomas LAH
(pouvoir à Jean-Christophe FROMANTIN), Denis LARCHER (pouvoir à Daniel
COURTES)

3/ Délégués absents : 1
Geoffroy BAX DE KEATING

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de 9 sur un total de 10.

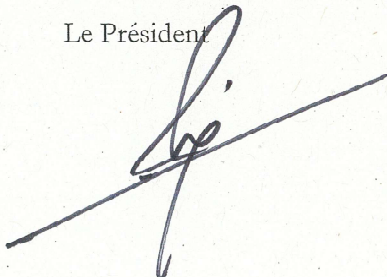
Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 0
- NPPV : 0

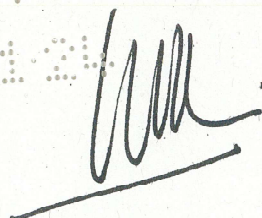
⇒ Total des votes : 9

Le Président



Le secrétaire

PRÉF. 73
12-11-24



The map shows the northern Adriatic Sea with the Italian coastline to the west and south. Sampling stations are numbered 1 through 10. Station 1 is located near the Italian coast, while stations 2 through 10 are further offshore. The map includes latitude lines (45°N, 46°N) and longitude lines (12°E, 13°E). A scale bar at the bottom indicates distances of 0, 50, and 100 km.